

Obtention du BUT

Le B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences.

Une compétence est acquise lorsque tous les niveaux sont acquis.

Les compétences ne se compensent pas entre elles.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne globale au semestre, ni à l'année (plus de classement).

Redoublement : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. doit donc s'obtenir en 5 ans maximum.

NB : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (BUT 1 et BUT 2) à condition que toutes les UE soient validées. A l'issue des 120 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

CAS PARTICULIER au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (BUT 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

Revision #1

Created 16 July 2025 10:10:31 by Admin

Updated 16 July 2025 10:11:10 by Admin